Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 4 avril 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 1
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 13 mars 2023

24 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 017

Cession d'un véhicule à titre gracieux à l'amicale de la DDSIS

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Lieutenant-colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major.

Était excusé avec procuration :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration, procuration à Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

La séance débute à 12 h 00.

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-017 : Cession d'un véhicule à titre gracieux à l'amicale de la DDSIS

Par courrier en date du 21 février 2023, les co-présidentes de l'amicale de la DDSIS sollicitent le service afin d'obtenir la cession gracieuse d'un VTU prochainement voué à la réforme

En effet, l'amicale souhaite utiliser ce véhicule pour le transport des matériels nécessaires à l'organisation de manifestations. Il sera également mis à disposition des adhérents de l'association.

L'amicale prendra en charge les frais d'assurance et de carburant. Le véhicule sera remisé dans les locaux de l'État-major des sapeurs-pompiers de Haute-Loire.

Le VSRL Peugeot Boxer immatriculé 9167 KR 43 datant de 2006 présente l'état le plus adapté pour une telle cession.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la cession à titre gracieux de ce véhicule à l'amicale de la DDSIS.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
Contrôle
24 AVR. 2023
- 1 -

AMICALE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-LOIRE
104 rue Hippolyte Malègue – ZA Taulhac
43000 LE PUY-EN-VELAY
Courriel : amicale@sdis43.fr
Tel : 04 71 07 03 21

Madame Marie-Agnès PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
104 rue Hippolyte Malègue – ZA Taulhac
43000 LE PUY-EN-VELAY

Le Puy-en-Velay, le 21 février 2023

Madame la Présidente,

L'amicale des sapeurs-pompiers de la direction à l'honneur de vous solliciter afin de bien vouloir nous accorder la cession à **titre gratuit** d'un véhicule de type VTU.

En effet, l'amicale propose à ses adhérents de bénéficier de la location de ce type de véhicule pour des besoins personnels depuis de nombreuses années. Notre véhicule actuel est hors service c'est la raison pour laquelle nous nous permettons de demander cette faveur.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
24 AVR. 2023
- 1 -

Signatures co-présidentes

FERREBOEUF Valérie *LYOTARD Agnès*

Copies : Colonel Frédéric ROBERT – Directeur - Chef de corps
Commandant Pascal PERRIN – Chef du groupement technique